

**CAISSE POPULAIRE GROUPE  
FINANCIER LTÉE**

**États financiers consolidés**  
Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### Table des matières

---

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2</b>
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan	<b>3</b>
État du résultat étendu	<b>4</b>
État des variations de l'avoir des membres	<b>5</b>
État des flux de trésorerie	<b>6</b>
Notes afférentes aux états financiers	
1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables	<b>7</b>
2. Estimations et jugements comptables déterminants	<b>16</b>
3. Première application des Normes internationales d'information financière	<b>18</b>
4. Encaisse et fonds en dépôt	<b>25</b>
5. Autres actifs	<b>25</b>
6. Placements	<b>26</b>
7. Instruments financiers dérivés	<b>27</b>
8. Prêts aux membres	<b>27</b>
9. Provision pour prêts douteux	<b>29</b>
10. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	<b>32</b>
11. Autres passifs	<b>33</b>
12. Dépôts des membres	<b>33</b>
13. Impôts sur le revenu	<b>34</b>
14. Parts sociales	<b>36</b>
15. Dépenses de personnel	<b>37</b>
16. Opérations entre apparentés	<b>37</b>
17. Classification et juste valeur des instruments financiers	<b>39</b>
18. Gestion des risques liés aux instruments financiers	<b>41</b>
19. Gestion du capital	<b>48</b>
20. Engagements	<b>49</b>



Tel: 204 956 7200  
Fax: 204 926 7201  
Toll-free: 800 268 3337  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP/s.r.l.  
700 - 200 Graham Avenue  
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux membres de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée** (« Caisse »), qui comprennent les bilans consolidés au 30 septembre 2012, 30 septembre 2011 et 1 octobre 2010, et les états consolidés du résultat étendu, les états consolidés des variations de l'avoir des membres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 septembre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction de la Caisse est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Caisse Populaire Groupe Financier Ltée** au 30 septembre 2012, 30 septembre 2011 et 1 octobre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 30 septembre 2012 et 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*BDO Canada s.r.l.*

Comptables agréés

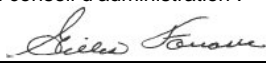
Winnipeg (Manitoba)  
Le 13 décembre 2012

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Bilan consolidé

	Le 30 septembre 2012	Le 30 septembre 2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>			
Encaisse et fonds en dépôt (note 4)	46 894 642	38 073 206	41 310 760
Impôts à recevoir	720 859	-	-
Autres actifs (note 5)	1 236 647	1 331 631	892 836
Placements (note 6)	100 656 541	115 799 974	119 037 137
Actif d'impôts différés (note 13)	-	132 767	157 256
Instruments financiers dérivés (note 7)	-	-	33 321
Prêts aux membres (notes 8 et 9)	845 131 111	736 767 484	692 760 576
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 10)	18 670 864	20 473 579	12 290 980
Écart d'acquisition	984 996	984 996	984 996
	<b>1 014 295 660</b>	<b>913 563 637</b>	<b>867 467 862</b>
<b>Passif et avoir des membres</b>			
Impôts à payer	-	856 529	408 670
Autres passifs (note 11)	5 163 879	5 525 022	4 756 431
Emprunts (note 20)	10 000 000	-	-
Passif d'impôts différés (note 13)	99 925	-	-
Dépôts des membres (note 12)	925 823 142	840 147 502	801 758 751
Instruments financiers dérivés (note 7)	1 314 165	1 067 005	-
Parts sociales (note 14)	1 379 927	1 608 648	1 749 953
	<b>943 781 038</b>	<b>849 204 706</b>	<b>808 673 805</b>
<b>Engagements (note 20)</b>			
<b>Avoir des membres (note 19)</b>			
Parts sociales (note 14)	10 404 230	11 566 760	11 969 187
Cumul des autres éléments du résultat étendu	19 236	184 562	663 892
Bénéfices non répartis	60 091 156	52 607 609	46 160 978
	<b>70 514 622</b>	<b>64 358 931</b>	<b>58 794 057</b>
	<b>1 014 295 660</b>	<b>913 563 637</b>	<b>867 467 862</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration :



---

Directeur



---

Directeur

## CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

### État consolidé du résultat étendu

Pour l'exercice terminé le 30 septembre	2012	2011
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Intérêts des prêts aux membres	35 085 630	33 356 173
Revenu de placement	4 698 096	6 498 685
	<b>39 783 726</b>	<b>39 854 858</b>
<b>Coûts de financement</b>		
Intérêts versés aux membres	19 268 837	19 485 292
Intérêts des emprunts	11 872	-
	<b>19 280 709</b>	<b>19 485 292</b>
<b>Marge financière</b>	<b>20 503 017</b>	<b>20 369 566</b>
<b>Dépenses d'exploitation</b>		
Personnel (note 15)	12 769 051	12 101 294
Administration	3 729 837	3 852 117
Locaux, mobilier et équipement	2 872 088	2 801 662
Sécurité des membres	944 730	603 608
Organisation	881 826	569 985
<b>Dépenses d'exploitation brutes</b>	<b>21 197 532</b>	<b>19 928 666</b>
<b>Moins autres revenus</b>	<b>(6 904 449)</b>	<b>(7 230 169)</b>
<b>Dépenses d'exploitation nettes</b>	<b>14 293 083</b>	<b>12 698 497</b>
<b>Résultat net avant autres items et impôts</b>	<b>6 209 934</b>	<b>7 671 069</b>
<b>Autres items</b>		
Gains sur vente des propriétés et d'équipements	2 286 565	-
Recouvrement des prêts douteux (note 9)	-	230 464
	<b>2 286 565</b>	<b>230 464</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>8 496 499</b>	<b>7 901 533</b>
<b>Provision pour impôts sur le revenu (note 13)</b>	<b>1 012 952</b>	<b>1 454 902</b>
<b>Résultat net pour l'exercice</b>	<b>7 483 547</b>	<b>6 446 631</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts)</b>		
Variation des pertes latentes sur les couvertures de trésorerie	(165 326)	(479 330)
<b>Total du résultat étendu pour l'exercice</b>	<b>7 318 221</b>	<b>5 967 301</b>

## CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

### État consolidé des variations de l'avoir des membres

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Partis sociales	Bénéfices non répartis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	663 892	11 969 187	46 160 978	58 794 057
Résultat net (perte) pour l'exercice	(479 330)	-	6 446 631	5 967 301
Rachat net des parts sociales	-	(543 732)	-	(543 732)
Transfert des éléments de passif	-	141 305	-	141 305
Solde au 30 septembre 2011	184 562	11 566 760	52 607 609	64 358 931
Résultat net (perte) pour l'exercice	(165 326)	-	7 483 547	7 318 221
Rachat net des parts sociales	-	(1 391 251)	-	(1 391 251)
Transfert des éléments de passif	-	228 721	-	228 721
<b>Solde au 30 septembre 2012</b>	<b>19 236</b>	<b>10 404 230</b>	<b>60 091 156</b>	<b>70 514 622</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## État consolidé des flux de trésorerie

<b>Pour l'exercice terminé le 30 septembre</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		
Résultat net pour l'exercice	7 483 547	6 446 631
Ajustements pour		
Intérêts et revenus de placements	(39 783 726)	(39 854 858)
Charge d'intérêts	19 268 837	19 485 292
Amortissement	1 120 269	1 018 513
Recouvrement des prêts douteux	-	(230 464)
Provision pour impôts différés	255 236	89 852
Portion ineffective des swaps	87 203	89 315
Variation nette des autres actifs	94 984	(438 795)
Variation nette des impôts à payer	646 753	1 346 591
Variation nette des autres passifs	(361 143)	768 591
Variation des activités des membres (nette)		
Variation des prêts aux membres - déduction faite des remboursements	(108 214 552)	(43 442 207)
Variation des dépôts des membres - déduction faite des retraits	85 794 974	38 746 866
Flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts		
Intérêts reçus au titre des prêts aux membres	34 908 642	33 488 254
Intérêts reçus au titre des placements	5 364 354	5 165 276
Intérêts versés au titre des dépôts des membres	(19 376 299)	(19 843 407)
Intérêts versés au titre des emprunts	(11 872)	-
Impôts payés	(2 224 141)	(898 732)
<b>Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(14 946 934)</b>	<b>1 936 718</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Diminution nette des placements	14 477 175	4 570 572
Achats d'immobilisations corporelles	(2 932 311)	(9 201 112)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3 614 757	-
<b>Flux de trésorerie totaux provenant des activités d'investissement</b>	<b>15 159 621</b>	<b>(4 630 540)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Rachat net de parts sociales ordinaires et de surplus	(1 391 251)	(543 732)
<b>Diminution nette de l'encaisse et quasi-espèces</b>	<b>(1 178 564)</b>	<b>(3 237 554)</b>
<b>Encaisse et quasi-espèces, ouverture de l'exercice</b>	<b>38 073 206</b>	<b>41 310 760</b>
<b>Encaisse et quasi-espèces, fermeture de l'exercice</b>	<b>36 894 642</b>	<b>38 073 206</b>
Y compris ce qui suit :		
Encaisse et fonds en dépôt	46 894 642	38 073 206
Emprunts	(10 000 000)	-
	<b>36 894 642</b>	<b>38 073 206</b>

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables

#### Entité déclarante

La Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (la « Caisse ») est constituée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* de la province du Manitoba (« la Loi »). La Caisse, dont la majorité des membres résident au Manitoba, offre des services bancaires de détail et commerciaux ainsi que des services de gestion de patrimoine. La Caisse compte vingt-six centres de services à Winnipeg et dans le sud du Manitoba, et son siège social se trouve au 205, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 13 décembre 2012.

#### Méthode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« CNCI »). La Caisse prépare ses états financiers consolidés conformément aux IFRS pour la première fois, alors qu'elle les préparait auparavant conformément aux principes comptables généralement reconnus en vigueur avant le basculement (« PCGR du Canada en vigueur avant le basculement »). Les conséquences de la transition des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie sont décrites en détail à la note 3.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon la convention du coût historique modifiée par la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés mesurés à la juste valeur.

Les valeurs des états financiers consolidés sont présentées en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle et de présentation de la Caisse.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à certaines estimations comptables essentielles. Elle contraint également la direction à exercer sa faculté de jugement dans l'application des méthodes comptables de la Caisse. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité, ou qui font appel à des hypothèses et des estimations déterminantes pour les états financiers consolidés, sont exposés à la note 2.

#### Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Caisse et de ses filiales en propriété exclusive : Télé-Pop Inc., C Finance Inc., Immobilières CSB Inc., et C.C. Prêts et Placements Ltée. Les exercices financiers des filiales en propriété exclusive de la Caisse se terminent le 31 décembre.

Les soldes, transactions, profits et pertes entre sociétés ont été éliminés.



---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables

##### Encaisse et quasi-espèces

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les comptes courants de la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM ») et de la Caisse Centrale Desjardins (« CCD ») déduction faite des emprunts qui sont remboursables sur demande.

L'encaisse et les quasi-espèces sont classées dans la catégorie des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, lequel équivaut à la juste valeur.

##### Placements

###### *Dépôts de liquidité*

Ces instruments de dépôt sont classés dans la catégorie des prêts et créances et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

###### *Parts*

Ces instruments sont classés dans la catégorie disponible à la vente et sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition. Ils sont par la suite comptabilisés à la juste valeur, sauf s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable auquel cas ils sont comptabilisés au coût.

La variation de la juste valeur, autre que celle découlant du taux d'intérêt calculé selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à titre d'élément distinct des autres éléments du résultat étendu.

En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres constituant une indication objective d'une perte de valeur, le montant intégral de la dépréciation, y compris tout montant comptabilisé auparavant en autres éléments du résultat étendu, est comptabilisé au résultat net.

Les achats et les ventes d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés à la date du règlement et toute variation de la juste valeur entre la date de transaction et celle du règlement est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Lors de la vente, le montant détenu dans le cumul des autres éléments du résultat étendu associé à cet instrument est retiré de l'avoir des membres et comptabilisé au résultat net.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Placements (suivi)

##### *Autres*

Ces placements sont classés dans la catégorie détenus jusqu'à l'échéance, car ils sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction de la Caisse a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction directs et cumulés, et ils sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En cas de dépréciation, la perte de valeur figure à titre de diminution de la valeur marchande du placement et est comptabilisée à titre de perte de valeur.

##### Instruments financiers dérivés et couvertures

##### *Couvertures*

La Caisse, conformément à ses stratégies de gestion du risque, a recours à divers instruments financiers dérivés afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de se protéger des risques de fluctuation des taux d'intérêt.

La Caisse conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur des prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les dérivés qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur et sont présentés avec les prêts aux membres. Les dérivés qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie et figurent au bilan consolidé à titre d'actifs lorsqu'ils ont une juste valeur positive et à titre de passifs s'ils ont une juste valeur négative.

La comptabilité de couverture est appliquée aux actifs financiers et aux passifs financiers lorsque les critères suivants sont intégralement respectés :

- à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Caisse en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait finalement affecter le résultat;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable;
- l'on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace à l'origine et demeure telle durant toutes les périodes couvertes. La Caisse a choisi de vérifier l'efficacité de ses couvertures à chaque mois.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Instruments financiers dérivés et couvertures (suivi)

###### *Couvertures (suivi)*

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable ou l'assurance prévue des passifs à taux fixe. Les couvertures de flux de trésorerie de la Caisse sont principalement des couvertures de dépôts à taux variable.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé au résultat, moment auquel cette variation est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs. La portion inefficace est immédiatement comptabilisée au résultat à titre d'autre revenu.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui respectent le critère de documentation des couvertures, les gains et les pertes découlant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert sont immédiatement comptabilisés au résultat à titre d'autre revenu.

Si la Caisse liquide sa position de couverture de manière anticipée, les gains et pertes cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont gelés et reclassés de la réserve pour couverture de flux de trésorerie au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

###### *Autres éléments du résultat étendu*

Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et pertes latents des actifs financiers classés dans la catégorie disponible à la vente, de même que la variation de la juste valeur de la portion efficace des couvertures de flux de trésorerie.

###### *Autres instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture*

Lors de leur comptabilisation initiale, la Caisse désigne certains actifs financiers à la juste valeur et les porte au compte de résultat (option de la juste valeur). Cette catégorie d'instruments financiers comprend les swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Ces instruments sont évalués à la juste valeur, tant initialement que par la suite. Les coûts de transaction afférents sont passés en charges. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur de ces instruments sont portés au résultat net.

###### *Instruments financiers dérivés incorporés*

L'option de remboursement anticipé prévue dans les conventions de prêt de la Caisse est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Prêts aux membres

Tous les prêts aux membres sont considérés comme des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et sont classés dans la catégorie des prêts et créances.

Les prêts aux membres sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite de la commission de montage et y compris les coûts de transaction engagés, et sont par la suite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur.

Les prêts aux membres sont rapportés à leur valeur recouvrable représentant le montant total du capital, réduit de toute provision pour prêts douteux et majoré des intérêts courus. L'intérêt est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts aux membres comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Les soldes à court terme ne font pas l'objet d'une actualisation.

La Caisse évalue en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. Si elle détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif. Les décaissements futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont estimés d'après les pertes survenues antérieurement.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise. Toute reprise subséquente d'une perte de valeur est comptabilisée au résultat net.

##### Mauvaises créances radiées

Tel que le détermine la direction et l'approuve le conseil d'administration, les mauvaises créances sont radiées à l'occasion lorsqu'il est raisonnable de penser que la dette pourrait ne pas être recouvrable. Les mauvaises créances sont sorties du bilan en utilisant la provision pour moins-value, si une telle provision a déjà été comptabilisée. Si une provision n'a pas encore été comptabilisée, les radiations sont comptabilisées à titre de charges au résultat net.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement constatées au coût d'achat et par la suite évaluées à leur coût moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. L'amortissement est comptabilisé au résultat net selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des actifs aux taux suivants :

Édifices	2,5 %
Terrain de stationnement	8 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	10 % à 33 %
Équipement de télécommunication	6,7 % à 10 %
Améliorations locatives	10 % à 20 %

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont réévaluées chaque année et rajustées s'il y a lieu.

##### Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent certains logiciels de base et licences. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des intrants directement attribuables au développement ou à la mise en œuvre de l'actif sont capitalisés s'il est probable que des avantages économiques futurs liés aux dépenses iront à la Caisse et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les actifs incorporels à durée déterminée sont testés pour pertes de valeur lorsque des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Les actifs incorporels disponibles pour l'usage sont amortis sur leur durée de vie sur une base linéaire à un taux de 10 % à 33 %. La méthode d'amortissement et les durées de vie des actifs sont revues annuellement et ajustées si nécessaire.

Il n'y a pas d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée.

##### Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'achat de certaines filiales acquises par la Caisse sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si un événement ou un changement de circonstances pourrait faire passer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») en dessous de sa valeur comptable. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes d'écarts d'acquisition sont alloués aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation de l'écart d'acquisition est appréciée en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeurs sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent être reprises au cours des périodes ultérieures.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'actif est radié en conséquence.

Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, le test de dépréciation est appliqué à l'UGT de l'actif, l'UGT. La Caisse possède une UGT qui fait l'objet d'un test de dépréciation.

Les charges de dépréciation sont incluses au résultat net, sauf dans la mesure où elles annulent des gains auparavant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

##### Impôts sur le revenu

La charge d'impôts sur le revenu comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils ont trait à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement en avoir des membres ou dans les autres éléments du résultat étendu.

Les impôts exigibles sont comptabilisés au titre des impôts estimatifs à payer ou à recevoir sur le revenu imposable ou la perte fiscale pour l'exercice en cours et tout ajustement apporté aux impôts à payer pour les exercices antérieurs. Les impôts exigibles sont évalués au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif diffère de sa valeur fiscale sauf pour des écarts temporaires taxables découlant de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

La comptabilisation des actifs d'impôts différés au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits fiscaux et des écarts temporaires déductibles se limite aux cas où il est probable que la Caisse disposera de bénéfices imposables futurs auxquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal qui leur est associé se réalisera.

La valeur des actifs et passifs d'impôts différés est évaluée au montant que l'on prévoit recouvrer des administrations fiscales ou payer auprès d'elles. Ce montant est déterminé en tenant compte des taux d'imposition et des lois fiscales qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture de l'exercice et qui devraient s'appliquer au moment où les passifs / actifs sont réglés / repris.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Passifs financiers

La Caisse désigne les passifs financiers, qui comprennent d'autres passifs, les dépôts des membres et les parts sociales classés comme passifs, comme étant d'autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### Provisions

Les provisions sont comptabilisées au titre de passifs de durée ou de montant incertain découlant de transactions antérieures, y compris d'obligations juridiques ou implicites. La provision est évaluée selon la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation à la date de clôture.

##### Parts sociales

Les parts sociales émises par la Caisse sont classées comme étant de l'avoir des membres dans la mesure où elles ne correspondent pas à la définition d'un passif financier.

Les parts sociales sont classées comme passif ou avoir des membres conformément à l'IAS 32 - Instruments financiers : Présentation et l'IFRIC 2 – Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires. Les parts sociales classées comme étant de l'avoir des membres sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les parts sociales classées comme étant des passifs sont initialement comptabilisées à la juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'instrument, et par la suite comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IFRIC 2, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont directement comptabilisées dans l'avoir des membres, nettes de tous avantages fiscaux. L'intérêt, les distributions et autres rendements relatifs aux instruments financiers classés comme passifs financiers sont des dépenses, sans tenir compte du fait que ces montants payés sont légalement désignés en tant que distributions, intérêt ou autres.

##### Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, à l'exception des prêts douteux. Le montant de la perte de valeur initiale ainsi que tout changement ultérieur sont portés à la provision pour prêts douteux à titre d'ajustement de la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements sont constatés selon la méthode de l'intérêt effectif, sauf s'ils ont trait aux ajustements apportés aux taux reçus de la CUCM ou de la CCD, ceux-là étant constatés au moment de la perception du paiement.

Les revenus de commissions, frais de service et autres revenus sont constatés aux revenus lorsque le service qui y est associé est fourni ou lorsque le droit de percevoir le revenu est acquis.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

##### Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante :

À la date de la transaction, chaque actif, passif, revenu et dépense libellés dans une devise étrangère est converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires non réglés sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change découlant de la reconversion des actifs financiers monétaires disponibles à la vente sont traités comme un élément distinct de la variation de la juste valeur et sont comptabilisés au résultat net. Les gains et pertes de change sur les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente font partie de l'ensemble des gains et pertes comptabilisés en ce qui a trait à cet instrument financier.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale et ne sont pas retraités par la suite. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur ou à un montant réévalué sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'établissement de la valeur et les écarts de conversion qui y sont associés sont comptabilisés dans le résultat net ou dans les autres éléments du résultat étendu, selon la catégorie dans laquelle le gain ou la perte sur l'actif ou le passif non monétaire sous-jacent est comptabilisé.

##### Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, publiées et applicables aux exercices comptables de la Caisse commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après cette date, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Caisse. Les normes, modifications et interprétations pertinentes pour la Caisse sont les suivantes :

- i. La norme IFRS 9 - Instruments financiers, fait partie du projet du CNCI visant à remplacer la norme IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit deux catégories principales d'évaluation d'actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur. La base de la classification dépend du modèle économique de l'entité et des conditions contractuelles des flux de trésorerie de l'actif financier. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 9 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- ii. La norme IFRS 10 - États financiers consolidés élargit sur les principes courants en identifiant le concept de contrôle comme le facteur déterminant si une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. La norme fournit un guide supplémentaire afin d'assister à la détermination de contrôle lorsque celui-ci est difficile à déterminer. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 10 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.



---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 1. Nature des opérations et sommaire des principales méthodes comptables (suivi)

#### Principales méthodes comptables (suivi)

#### Normes, modifications et interprétations non encore en vigueur (suivi)

- iii. La norme IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur a pour objectif d'améliorer la cohérence et réduire la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et d'intégrer, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur, et de prescrire les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Les dispositions de la présente norme ne s'étendent pas à l'application de la méthode de comptabilité de la juste valeur. Elles fournissent un guide sur l'application lorsque celle-ci est exigée ou permise par une autre norme IFRS. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IFRS 13 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1er octobre 2013.
- iv. La norme IAS 1 - Présentation des états financiers fut amendée afin de changer le regroupement des items présentés dans les autres éléments de résultat étendu. Les items qui pourraient être reclassés au résultat net dans un exercice futur seront présentés séparément des items qui ne seront jamais reclassés. Les modifications ne changent pas la nature des items qui sont présentement constatés dans les autres éléments de résultat étendu, et n'ont pas d'effet sur la détermination si un item compris dans les autres éléments de résultat étendu sera reclassé au résultat net dans les périodes futures. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IAS 1 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1er octobre 2013.
- v. La norme IAS 32 - Instruments financiers - Présentation fut amendée afin de clarifier le sens <<un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés>>. L'amendement clarifie aussi l'application du critère de compensation de la norme IAS 32 aux systèmes de compensation interbancaires qui appliquent mécanismes bruts de compensation qui ne sont pas simultanés. La Caisse évalue présentement l'incidence de la norme IAS 32 et adoptera la norme pour l'exercice ouvert à compter du 1er octobre 2014.

Aucune autre des nouvelles normes, interprétations ou modifications qui s'appliquent aux exercices comptables de la Caisse ouverts après le 1er janvier 2012 et qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée, ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers futurs de la Caisse.

### 2. Estimations et jugements comptables déterminants

La Caisse formule des estimations et des hypothèses pour l'avenir qui ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs. Ces estimations et ces jugements sont révisés de façon continue et s'appuient sur l'expérience historique et d'autres facteurs, dont l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'effet d'un changement d'estimation comptable est comptabilisé de façon prospective en l'incluant au résultat étendu de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu, si celui-ci a une incidence sur cette période seulement, ou de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu et des périodes futures, si le changement les concerne toutes.

Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner des ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice financier sont présentées ci-dessous.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 2. Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

#### Juste valeur des instruments financiers

La Caisse détermine la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques sont largement tributaires des hypothèses utilisées, notamment les taux d'actualisation et les estimations de flux de trésorerie futurs. À cet égard, il n'est pas toujours possible de justifier les estimations des justes valeurs par rapport aux marchés indépendants et, dans bien des cas, il est possible qu'elles ne puissent pas être réalisées immédiatement.

Les méthodes et les hypothèses appliquées, ainsi que les techniques d'évaluation utilisées, sont présentées à la note 17.

#### Provision pour prêts douteux

En déterminant si une perte de valeur doit être constatée dans l'état du résultat étendu, la Caisse doit juger si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. En l'absence de telles indications, la Caisse exerce sa faculté de jugement pour grouper les prêts aux membres présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires afin de les soumettre collectivement à un test de dépréciation.

En établissant le montant de la provision collective pour pertes sur prêts, la direction a recours à des estimations fondées sur l'expérience historique en matière de perte pour les actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et des indications objectives de dépréciation. De plus amples détails sur les estimations utilisées pour établir le montant de la provision collective pour prêts douteux sont présentés à la note 9.

#### Impôts sur le revenu

La Caisse évalue périodiquement ses passifs réels et éventuels à l'égard de l'impôt sur le revenu pour tous les exercices devant faire l'objet d'audit en s'appuyant sur les données disponibles les plus récentes. Dans les cas où il est probable qu'un ajustement sera apporté, la Caisse constate sa meilleure estimation du passif fiscal, y compris les intérêts et les pénalités connexes, dans la provision pour impôts de la période en cours. La direction estime qu'elle a adéquatement prévu le résultat probable de ces cas; toutefois, le résultat final peut sensiblement différer du montant inclus dans les passifs fiscaux.

#### Immobilisations corporelles

La durée de vie utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement choisie représentent la meilleure estimation de la Caisse à leur égard et s'appuient sur les normes de l'industrie, l'expérience historique de la direction et d'autres estimations. Ces estimations tiennent également compte de la période et de la répartition des entrées de trésorerie futures.

#### Écart d'acquisition

La Caisse utilise des projections de flux de trésorerie pour évaluer la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Les projections de cinq ans des flux de trésorerie utilisés dans son analyse ont été approuvées par le conseil d'administration. Les hypothèses clés utilisées dans ces projections reflètent l'expérience historique et sont compatibles avec des sources d'information externes. Un taux d'actualisation de 4 % a été appliqué à ses projections de flux de trésorerie.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 2. Estimations et jugements comptables déterminants (suivi)

Le lecteur est prié de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que les estimations et les jugements peuvent également toucher d'autres éléments.

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière

L'IFRS 1 - Première application des Normes internationales d'information financière, exige que des informations financières comparatives soient présentées. Par conséquent, la Caisse a commencé à appliquer les IFRS le 1<sup>er</sup> octobre 2010 (la « date de transition »). L'IFRS 1 exige des nouveaux adoptants qu'ils appliquent toutes les normes IFRS de façon rétrospective à la date de clôture, ce qui correspond au 30 septembre 2012 pour la Caisse. Pour cette raison, les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, les informations comparatives présentées dans ces états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 et le bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> octobre 2010 sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur à la date de clôture. Toutefois, les IFRS prévoient également certaines exemptions optionnelles et certaines exceptions obligatoires pour les premiers adoptants.

En préparant son bilan d'ouverture en IFRS, la Caisse a ajusté les montants constatés auparavant dans ses états financiers consolidés préparés selon les PCGR du Canada en vigueur avant le basculement. Les conséquences de la transition des PCGR en vigueur avant le basculement aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Caisse sont décrites en détail dans les notes et les tableaux suivants.

#### **Exemptions et exceptions de l'IFRS 1**

Les exemptions et exceptions de l'IFRS 1 appliquées dans la conversion des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement au IFRS sont les suivantes :

#### **Exemptions optionnelles**

##### Regroupements d'entreprises

La Caisse a choisi de ne pas appliquer de façon rétrospective l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition et, en tant que telle, ceux-ci n'ont pas été retraités.

##### Instruments financiers composés

La Caisse a choisi de ne pas distinguer de façon rétrospective les composantes passifs et avoir des membres des instruments financiers hybrides lorsque la composante passif s'est dénouée à la date de transition.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

#### Évaluation à la juste valeur d'actifs financiers ou de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale

La Caisse a choisi d'appliquer de façon prospective les gains et les pertes de justes valeurs initiales à compter de la date de transition.

#### Coûts d'emprunt

La Caisse a choisi d'appliquer les dispositions transitoires de l'IAS 23 - Coûts d'emprunt, qui autorise l'incorporation des coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés à compter de la date de transition.

#### **Exceptions obligatoires**

#### Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

La Caisse a appliqué de façon prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation prévues dans l'IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, à compter de la date de transition. Par conséquent, les actifs financiers non dérivés ou les passifs financiers non dérivés et décomptabilisés avant la date de transition conformément aux PCGR du Canada en vigueur avant le basculement n'ont pas été revus aux fins de conformité avec les dispositions relatives à la décomptabilisation de l'IAS 39.

#### Estimations

Les estimations établies antérieurement par la Caisse en vertu des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement n'ont pas été revues aux fins de l'application des IFRS, sauf lorsque cela était nécessaire pour tenir compte de toute différence dans les méthodes comptables ou lorsqu'il existait des indications objectives que ces estimations étaient erronées. Par conséquent, la Caisse n'a pas eu recours à des informations rétrospectives pour réviser les estimations.

#### Comptabilité de couverture

Seules les relations de couverture qui respectent les critères de comptabilité de couverture à la date de transition sont présentés à titre de couvertures dans les états financiers consolidés de la Caisse en IFRS.

#### Rapprochement de l'avoir des membres et du résultat étendu

En préparant ces états financiers consolidés, la direction a modifié certaines méthodes comptables appliquées antérieurement dans les états financiers établis en vertu des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement afin de se conformer aux IFRS. Les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter ces ajustements.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

Les rapprochements et notes explicatives suivants présentent une description de l'incidence de la transition des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement aux IFRS sur l'avoir des membres, le résultat net et le résultat étendu :

Bilan au 1<sup>er</sup> octobre 2010 – date de transition

	Note secondaire	PCGR du Canada en vigueur avant le basculement	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Encaisse et fonds en dépôt		41 310 760	-	41 310 760
Autres actifs		892 836	-	892 836
Placements		119 037 137	-	119 037 137
Actif d'impôts différés	(i)	249 462	(92 206)	157 256
Instruments financiers dérivés		33 321	-	33 321
Prêts aux membres	(ii)	691 548 662	1 211 914	692 760 576
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(iii)	12 290 980	-	12 290 980
Écart d'acquisition		984 996	-	984 996
		<u>866 348 154</u>	<u>1 119 708</u>	<u>867 467 862</u>
<b>Passifs</b>				
Impôts à payer		408 670	-	408 670
Autres passifs		4 756 431	-	4 756 431
Dépôts des membres		801 758 751	-	801 758 751
Parts sociales	(iv)	-	1 749 953	1 749 953
		<u>806 923 852</u>	<u>1 749 953</u>	<u>808 673 805</u>
<b>Avoir des membres</b>				
Parts sociales	(iv)	13 719 140	(1 749 953)	11 969 187
Cumul des autres éléments du résultat étendu		663 892	-	663 892
Bénéfices non répartis	(v)	45 041 270	1 119 708	46 160 978
		<u>59 424 302</u>	<u>(630 245)</u>	<u>58 794 057</u>
		<u>866 348 154</u>	<u>1 119 708</u>	<u>867 467 862</u>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

Bilan au 30 septembre 2011

	Note secondaire	PCGR du Canada en vigueur avant le basculement	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Encaisse et fonds en dépôt		38 073 206	-	38 073 206
Autres actifs		1 331 631	-	1 331 631
Placements		115 799 974	-	115 799 974
Actif d'impôts différés	(i)	286 880	(154 113)	132 767
Prêts aux membres	(ii)	735 325 106	1 442 378	736 767 484
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(iii)	20 473 579	-	20 473 579
Écart d'acquisition		984 996	-	984 996
		<u>912 275 372</u>	<u>1 288 265</u>	<u>913 563 637</u>
<b>Passifs</b>				
Impôts à payer		856 529	-	856 529
Autres passifs		5 525 022	-	5 525 022
Dépôts des membres		840 147 502	-	840 147 502
Instruments financiers dérivés		1 067 005	-	1 067 005
Parts sociales	(iv)	-	1 608 648	1 608 648
		<u>847 596 058</u>	<u>1 608 648</u>	<u>849 204 706</u>
<b>Avoir des membres</b>				
Parts sociales	(iv)	13 175 408	(1 608 648)	11 566 760
Cumul des autres éléments du résultat étendu		184 562	-	184 562
Bénéfices non répartis	(v)	51 319 344	1 288 265	52 607 609
		<u>64 679 314</u>	<u>(320 383)</u>	<u>64 358 931</u>
		<u>912 275 372</u>	<u>1 288 265</u>	<u>913 563 637</u>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012**

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

L'état du résultat étendu pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2011

	Note secondaire	PCGR du Canada en vigueur avant le basculement	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$
Revenus				
Intérêts des prêts aux membres		33 356 173	-	33 356 173
Revenu de placement		6 498 685	-	6 498 685
		39 854 858	-	39 854 858
Coûts de financement				
Intérêts versés aux membres		19 485 292	-	19 485 292
Marge financière		20 369 566	-	20 369 566
Dépenses d'exploitation				
Personnel		12 101 294	-	12 101 294
Administration		3 852 117	-	3 852 117
Locaux, mobilier et équipement		2 801 662	-	2 801 662
Sécurité des membres		603 608	-	603 608
Organisation		569 985	-	569 985
Dépenses d'exploitation brutes		19 928 666	-	19 928 666
Moins autres revenus		(7 230 169)	-	(7 230 169)
Dépenses d'exploitation nettes		12 698 497	-	12 698 497
Résultat net avant recouvrement des prêts douteux et impôts		7 671 069	-	7 671 069
Recouvrement des prêts douteux (note 9)	(ii)	-	230 464	230 464
Résultat net avant impôts		7 671 069	230 464	7 901 533
Provision pour impôts sur le revenu	(i)	1 392 995	61 907	1 454 902
Résultat net pour l'exercice		6 278 074	168 557	6 446 631
Autres éléments du résultat étendu (déduction faite des impôts)				
Variation des pertes latentes sur les couvertures de trésorerie		(479 330)	-	(479 330)
Total du résultat étendu pour l'exercice		5 798 744	168 557	5 967 301

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2011

	Note secondaire (vi)	PCGR du Canada en vigueur avant le basculement	Ajustements	IFRS
		\$	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(a)(b)(c)(d)	7 095 041	(5 158 323)	1 936 718
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(b)(c)	(48 535 729)	43 905 189	(4 630 540)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(d)	38 203 134	(38 746 866)	(543 732)
Diminution nette de l'encaisse et les quasi-espèces		(3 237 554)	-	(3 237 554)
Encaisse et quasi-espèces, ouverture de l'exercice		41 310 760	-	41 310 760
Encaisse et quasi-espèces, fermeture de l'exercice		38 073 206	-	38 073 206

Les explications des ajustements sont les suivants :

(i) Impôts différés

En raison de la transition aux IFRS, la valeur comptable de certains actifs et de passifs a fait l'objet d'ajustements (voir (ii) ci-dessous). La valeur fiscale de ces actifs et passifs n'a pas fait l'objet d'un changement similaire. Cela a donc nécessité la constatation d'une diminution de 92 206 \$ de l'actif d'impôts différés au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (diminution de 154 113 \$ au 30 septembre 2011), d'une diminution correspondante de 92 206 \$ des bénéfices non répartis au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et d'une diminution de la provision pour impôts sur le revenu de 61 907 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011. Les composantes des actifs et des passifs d'impôts différés au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et au 30 septembre 2011 ainsi que les montants correspondants constatés au résultat net pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011 sont présentés en détail à la note 13.

(ii) Prêts aux membres

En vertu des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement, la Caisse a prévu la perte sur prêts aux membres en calculant une provision spécifique et générale. En vertu des IFRS, la Caisse évalue en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs. Si elle détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les décaissements futurs attendus d'un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont estimés d'après les pertes survenues antérieurement. Par conséquent, la provision pour prêts douteux a été réduite de 1 211 914 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (1 442 378 \$ au 30 septembre 2011) et la provision pour prêts douteux a diminué de 230 464 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2011.



---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

(iii) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

La Caisse a classé les logiciels de base et licences dans la catégorie des actifs incorporels lors de la transition aux IFRS. Par conséquent, les immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette s'élevait à 158 806 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (35 079 \$ au 30 septembre 2011) selon les PCGR du Canada en vigueur avant le basculement ont été classées dans la catégorie des actifs incorporels tel que présenté à la note 10 afférente aux états financiers consolidés. Cet ajustement n'a eu aucune incidence fiscale.

(iv) Parts sociales

En vertu des PCGR du Canada en vigueur avant le basculement, la Caisse avait classé toutes les parts sociales dans la catégorie de l'avoir des membres. Elles avaient été initialement évaluées à la juste valeur, y compris les coûts de transaction directs et cumulés, et elles avaient été évaluées par la suite au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En vertu des IFRS, les parts sociales sont classées dans la catégorie de l'avoir des membres dans la mesure où elles ne correspondent pas à la définition d'un passif financier.

Par conséquent, les parts sociales sont comptabilisées selon certaines des dispositions de l'IFRIC 2 - Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires. Les parts sociales disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. Tout écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres. En raison de la comptabilité exposée ci-dessus, les parts sociales visées par les PCGR du Canada en vigueur avant le basculement ont fait l'objet d'un nouveau calcul et d'un nouveau classement au 1<sup>er</sup> octobre 2010 et au 30 septembre 2011. Les parts sociales comptabilisées comme un passif ont augmenté de 1 749 953 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (1 608 648 \$ au 30 septembre 2011) et les parts sociales comptabilisées comme avoir des membres ont diminué de 1 749 953 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2010 (1 608 648 \$ au 30 septembre 2011).

(v) Bénéfices non répartis

Le tableau suivant décrit les ajustements apportés aux bénéfices non répartis :

	Le 30 septembre 2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$
Provision pour (recouvrement des) prêts douteux (ii)	1 442 378	1 211 914
Impôts différés (i)	(154 113)	(92 206)
	<u>1 288 265</u>	<u>1 119 708</u>

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 3. Première application des Normes internationales d'information financière (suivi)

(vi) État des flux de trésorerie

- (a) La modification du résultat net de l'exercice terminé le 30 septembre 2011 a été compensée par les ajustements apportés à la provision pour prêts douteux et impôts différés.
- (b) L'augmentation nette de 43 442 207 \$ au poste des prêts aux membres a été présentée dans la catégorie des activités d'exploitation sous les activités des membres plutôt que dans la catégorie des activités d'investissement.
- (c) La variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de 462 982 \$ a été présentée comme activités d'exploitation plutôt que des activités d'investissement.
- (d) L'augmentation nette de 38 746 866 \$ au poste des dépôts des membres a été présentée dans la catégorie des activités d'exploitation sous les activités des membres plutôt que dans la catégorie des activités de financement.

### 4. Encaisse et fonds en dépôt

Les comptes courants de la Caisse sont déposés auprès de la CUCM. Le solde de l'encaisse et des fonds en dépôt comprend 11 503 724 \$ (7 923 868 \$ au 30 septembre 2011, 6 903 849 \$ au 1<sup>er</sup> octobre 2010) libellés en dollars US.

### 5. Autres actifs

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Créances	466 308	519 559	443 958
Frais payés d'avance	770 339	812 072	448 878
	<b>1 236 647</b>	<b>1 331 631</b>	<b>892 836</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 6. Placements

	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>Le 1<sup>er</sup> octobre 2010</b>
	\$	\$	\$
Dépôts de liquidité			
Dépôts à terme	<b>37 063 800</b>	48 484 800	35 800 000
Parts			
Parts de la CCD	<b>15 266 000</b>	12 836 000	12 836 000
Parts de la CUCM	<b>4 733 345</b>	-	-
Autres parts	<b>443 549</b>	389 148	332 849
	<b>20 442 894</b>	13 225 148	13 168 849
Autres			
Titres	<b>38 811 959</b>	49 136 243	66 841 513
Débetures municipales	<b>1 727 914</b>	1 677 551	1 283 952
	<b>40 539 873</b>	50 813 794	68 125 465
Intérêts et dividendes courus	<b>2 609 974</b>	3 276 232	1 942 823
	<b>100 656 541</b>	115 799 974	119 037 137

#### *Dépôts de liquidité*

Les dépôts à terme détenus par la CUCM et la CCD portent intérêt à des taux variant de 0,23 % à 4,83 % et leurs dates d'échéance initiale sont de 5 ans ou moins.

#### *Parts*

Les parts de la CCD et de la CUCM sont émises et remboursables à la valeur nominale. Elles n'ont pas cours séparément sur un marché, mais leur juste valeur est considérée comme étant équivalente à leur valeur nominale puisque les transactions ont lieu à cette valeur de façon régulière et récurrente.

Puisque les services fournis par la CCD et la CUCM sont connexes à ses activités quotidiennes, la Caisse n'entend pas se départir de parts de la CCD et de la CUCM.

La décision de verser des dividendes sur ces parts est laissée à la discrétion du conseil d'administration de la CCD et de la CUCM.

#### *Autres*

Les titres et les débetures municipales portent intérêt à des taux variant de 0 % à 6,5 % et arrivent à maturité entre novembre 2012 et décembre 2056.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 7. Instruments financiers dérivés

La Caisse a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt avec la CCD afin de couvrir son exposition aux risques liés à ces taux. Au 30 septembre 2012, la Caisse avait conclu des contrats de swap de taux d'intérêt d'une valeur totale de 25 500 000 \$ de capital théorique selon lesquels elle a convenu de payer à des taux d'intérêt variables et fixes et de percevoir à des taux d'intérêt fixes et variables. Ces contrats de swap sont assortis de taux d'intérêt fixe variant de 2,02 % à 4,33 % et arriveront à maturité du mois de décembre 2012 au mois d'août 2021.

### 8. Prêts aux membres

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Consommateurs			
Prêts à terme	41 419 639	43 851 148	45 829 206
Hypothèques	309 671 534	272 385 774	251 599 378
Marges de crédit	24 904 072	22 304 942	19 867 238
Commerciaux			
Prêts à terme	50 132 892	43 377 004	31 824 567
Hypothèques	255 411 585	207 365 350	190 102 898
Marges de crédit	33 473 450	28 866 220	31 775 098
Agricoles			
Prêts à terme	17 727 360	19 470 080	18 177 983
Hypothèques	99 145 693	87 377 129	90 706 001
Marges de crédit	14 668 125	13 824 044	15 305 128
	<b>846 554 350</b>	738 821 691	695 187 497
Intérêts courus à recevoir	<b>2 919 436</b>	2 742 448	2 874 529
Prêts totaux	<b>849 473 786</b>	741 564 139	698 062 026
Provision pour prêts douteux (note 9)	<b>(4 342 675)</b>	(4 796 655)	(5 301 450)
Prêts nets aux membres	<b>845 131 111</b>	736 767 484	692 760 576

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012**

### 8. Prêts aux membres (suivi)

#### Cote de solvabilité des prêts

L'évaluation de toutes les sûretés accessoires à la date du bilan s'avère peu pratique en raison de la diversité des actifs et des conditions. Une ventilation des sûretés détenues sur une base de portefeuille est comme suit:

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Prêts non garantis	<b>33 765 997</b>	36 360 089	40 396 884
Prêts garantis par des liquidités ou des dépôts des membres	<b>9 934 131</b>	10 843 908	13 691 589
Prêts garantis par des biens immobiliers	<b>617 515 050</b>	519 618 245	498 176 688
Prêts garantis par des biens mobiliers	<b>107 289 678</b>	102 141 905	76 734 889
Prêts garantis par le gouvernement	<b>80 968 930</b>	72 599 992	69 061 976
	<b>849 473 786</b>	741 564 139	698 062 026

#### Concentration de risque

La Caisse est exposée aux regroupements de prêts individuels qui concentrent le risque et créent une exposition à des segments d'activités comme suit :

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Agriculture			
Production agricole	<b>77 372 973</b>	64 173 358	61 864 997
Élevage de bétail	<b>46 343 570</b>	46 254 055	48 783 272
Commerciaux			
Hébergement et restauration	<b>28 743 979</b>	26 229 787	21 410 700
Construction	<b>31 867 599</b>	24 811 178	21 986 218
Immobilier, location et location à bail	<b>160 148 051</b>	127 071 758	108 078 576
Fabrication	<b>6 740 328</b>	7 827 395	9 104 156
Administration publique	<b>11 393 787</b>	8 513 701	10 356 700

La majorité des prêts aux membres sont accordés à des résidents du sud du Manitoba. Une portion importante du portefeuille de prêts de la Caisse est garantie par des immeubles résidentiels situés dans le sud du Manitoba. Par conséquent, la Caisse est exposée au risque de réduction de la couverture du coefficient prêts-évaluation s'il se produit un déclin du marché des immeubles résidentiels. La réduction du risque de pertes sur prêts dépend surtout de la nature et de la qualité de la garantie obtenue.

Aucun prêt individuel ou groupe de prêts connexes aux membres n'excède les seuils établis par la Caisse au 30 septembre 2012, au 30 septembre 2011 ou au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012**

### 9. Provision pour prêts douteux

La provision pour prêts douteux comprend les éléments suivants :

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Provision collective	468 750	461 454	608 989
Provision spécifique	3 873 925	4 335 201	4 692 461
Provision totale	4 342 675	4 796 655	5 301 450

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2011, la Caisse n'a acquis aucun actif en règlement des prêts douteux.

L'activité dans la provision totale pour prêts douteux est la suivante :

	2012			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 septembre 2011	409 931	1 097 472	3 289 252	4 796 655
Provision pour prêts douteux pour l'exercice	-	-	-	-
	409 931	1 097 472	3 289 252	4 796 655
Prêts radiés	(57 965)	(27 198)	(368 817)	(453 980)
Solde au 30 septembre 2012	351 966	1 070 274	2 920 435	4 342 675
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2012	807 925	3 752 790	7 068 381	11 629 096
	2011			
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	470 810	1 280 095	3 550 545	5 301 450
Provision pour (recouvrement des) prêts douteux pour l'exercice	7 274	(11 475)	(226 263)	(230 464)
	478 084	1 268 620	3 324 282	5 070 986
Prêts radiés	(68 153)	(171 148)	(35 030)	(274 331)
Solde au 30 septembre 2011	409 931	1 097 472	3 289 252	4 796 655
Solde brut du principal des prêts individuellement douteux au 30 septembre 2011	1 103 056	4 384 343	6 295 076	11 782 475

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012**

### 9. Provision pour prêts douteux (suivi)

Voici une analyse des prêts individuels douteux ou potentiellement douteux, compris dans la provision spécifique en fonction de la période de défaillance :

	2012		2011		Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010	
	Valeur comptable	Provision spécifique	Valeur comptable	Provision spécifique	Valeur comptable	Provision spécifique
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Période de défaillance						
Moins de 30 jours	9 385	9 369	441 669	106 728	642 790	262 243
31 à 90 jours	80 062	54 049	150 864	150 859	134 987	46 541
Plus de 90 jours	7 497 099	2 137 535	4 617 043	1 143 293	4 102 075	952 836
Total des prêts douteux en souffrance	<b>7 586 546</b>	<b>2 200 953</b>	5 209 576	1 400 880	4 879 852	1 261 620
Total des prêts douteux non en souffrance	<b>4 042 550</b>	<b>1 672 973</b>	6 572 899	2 934 321	10 551 673	3 430 841
Total des prêts douteux	<b>11 629 096</b>	<b>3 873 926</b>	11 782 475	4 335 201	15 431 525	4 692 461

#### Hypothèses importantes pour la détermination de la provision collective pour prêts douteux

La Caisse a établi la probabilité de perte de valeur sur les prêts qui ne sont pas remboursés conformément aux modalités établies dans le contrat de prêt, ou à l'égard desquels il existe d'autres preuves de perte potentielle comme la restructuration, des pertes d'emplois ou des circonstances économiques. En identifiant la probabilité de perte de valeur attribuable à ces circonstances, la Caisse estime la perte potentielle sur la base du type de prêt, de l'industrie, de l'emplacement géographique, du type de garantie de prêt, de la durée depuis laquelle les prêts sont en souffrance et de son expérience en la matière. Les circonstances peuvent varier d'un prêt à l'autre au fil du temps et se traduire par des pertes de valeur plus ou moins élevées. La méthodologie et les hypothèses utilisées en vue de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont revues de manière régulière par la Caisse de façon à réduire tout écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

La provision collective estimative est fondée sur la période des remboursements en souffrance et l'historique des radiations.

Aux fins de la provision collective, les prêts sont classés dans des groupes distincts partageant des caractéristiques de risque similaires, en fonction du type de produit et de garantie.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

**Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012**

### 9. Provision pour prêts douteux (suivi)

Les prêts en souffrance mais non tenus pour être douteux de façon individuelle et que la Caisse inclut dans son calcul de la provision collective sont les suivants :

	2012			Total
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	4 037 608	164 492	900 334	5 102 434
31 à 90 jours	965 008	21 460	357 941	1 344 409
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2012	5 002 616	185 952	1 258 275	6 446 843

	2011			Total
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 761 444	113 062	1 201 555	4 076 061
31 à 90 jours	691 203	164 716	619 740	1 475 659
Plus de 90 jours	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2011	3 452 647	277 778	1 821 295	5 551 720

	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010			Total
	Consommateurs	Agricoles	Commerciaux	Total
	\$	\$	\$	\$
1 à 30 jours	2 233 435	310 681	418 689	2 962 805
31 à 90 jours	920 515	463 274	1 355 166	2 738 955
Plus de 90 jours	32 320	85 134	20 000	137 454
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	3 186 270	859 089	1 793 855	5 839 214



## CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

#### 10. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

	Immobilisations corporelles					Actifs incorporels		Total	Total
	Terrains	Édifices et terrains de stationnement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécommunication	Améliorations locatives	Constructions en cours	Logiciels de base et licences		
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	2 220 098	9 141 104	4 535 657	4 926 344	1 048 596	3 153 957	25 025 756	1 617 772	26 643 528
Ajouts	364 329	3 654 417	971 737	8 067	-	7 965 321	12 963 871	-	12 963 871
Cessions	(307 787)	(5 260 444)	(97 262)	-	(151 916)	-	(5 817 409)	-	(5 817 409)
Transferts	-	11 119 278	-	-	-	(11 119 278)	-	-	-
	<b>2 276 640</b>	<b>18 654 355</b>	<b>5 410 132</b>	<b>4 934 411</b>	<b>896 680</b>	<b>-</b>	<b>32 172 218</b>	<b>1 617 772</b>	<b>33 789 990</b>
Solde au 30 septembre 2011	2 276 640	18 654 355	5 410 132	4 934 411	896 680	-	31 172 218	1 617 772	33 789 990
Ajouts	350	2 536 350	342 888	136 438	-	-	3 016 027	-	3 016 026
Cessions	(364 329)	(3 365 671)	(8 530)	(87 481)	-	-	(3 826 011)	-	(3 826 011)
Transferts	-	-	48 071	(48 071)	-	-	-	-	-
	<b>1 912 661</b>	<b>17 825 034</b>	<b>5 792 561</b>	<b>4 935 297</b>	<b>896 680</b>	<b>-</b>	<b>31 362 233</b>	<b>1 617 772</b>	<b>32 980 005</b>
<u>Amortissement cumulé</u>									
Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	-	5 022 884	3 825 648	3 409 473	635 577	-	12 893 582	1 458 966	14 352 548
Amortissement	-	238 556	234 101	311 159	110 970	-	894 786	123 727	1 018 513
Cessions	-	(1 835 873)	(107 497)	-	(111 280)	-	(2 054 650)	-	(2 054 650)
	<b>-</b>	<b>3 425 567</b>	<b>3 952 252</b>	<b>3 720 632</b>	<b>635 267</b>	<b>-</b>	<b>11 733 718</b>	<b>1 582 693</b>	<b>13 316 411</b>
Solde au 30 septembre 2011	-	3 425 567	3 952 252	3 720 632	635 267	-	11 733 718	1 582 693	13 316 411
Amortissement	-	443 896	237 687	355 262	70 189	-	1 107 034	13 235	1 120 269
Cessions	-	(34 027)	(6 031)	(87 481)	-	-	(127 539)	-	(127 539)
	<b>-</b>	<b>3 835 436</b>	<b>4 183 908</b>	<b>3 988 413</b>	<b>705 456</b>	<b>-</b>	<b>12 713 213</b>	<b>1 595 928</b>	<b>14 309 141</b>
<u>Valeur comptable nette</u>									
Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010	2 220 098	4 118 220	710 009	1 516 871	413 019	3 153 957	12 132 174	158 806	12 290 980
Le 30 septembre 2011	2 276 640	15 228 788	1 457 880	1 213 779	261 413	-	20 438 500	35 079	20 473 579
Le 30 septembre 2012	<b>1 912 661</b>	<b>13 989 598</b>	<b>1 608 653</b>	<b>946 884</b>	<b>191 224</b>	<b>-</b>	<b>18 649 020</b>	<b>21 844</b>	<b>18 670 864</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 11. Autres passifs

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Comptes à payer et charges courues	4 631 155	4 726 843	4 131 861
Items en circulation	532 724	798 179	624 570
	5 163 879	5 525 022	4 756 431

### 12. Dépôts des membres

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Comptes chèques	232 630 154	189 758 915	171 281 353
Comptes d'épargne	158 360 704	147 135 032	136 647 463
Dépôts à terme	304 957 003	290 024 070	293 916 395
Régimes enregistrés	221 902 785	205 137 655	191 463 595
	917 850 646	832 055 672	793 308 806
Intérêts courus à payer	7 972 496	8 091 830	8 449 945
	925 823 142	840 147 502	801 758 751

#### Concentration de risque

La Caisse ne détient aucun dépôt provenant de membres individuels ou de groupes de dépôts de membres connexes susceptibles de poser un risque important à la Caisse au 30 septembre 2012, au 30 septembre 2011 ou au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

La majorité des dépôts des membres sont associés à des résidents du sud du Manitoba.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 13. Impôts sur le revenu

Les composantes significatives de la provision pour impôts comptabilisée dans le résultat net comprennent les éléments suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Provision pour impôts exigibles		
Fondée sur le revenu imposable de l'exercice en cours	757 716	1 365 050
Provision pour impôts différés		
Création et renversement des écarts temporaires	255 236	89 852
Provision pour impôts totale	1 012 952	1 454 902

Les composantes significatives de l'incidence fiscale des montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu comprennent les éléments suivants :

	2012	2011
	\$	\$
Impôts différés		
Variation des pertes latentes sur les instruments financiers dérivés	22 544	65 363
Incidence fiscale totale des montants enregistrés dans les autres éléments du résultat étendu	22 544	65 363

La provision pour impôts sur le revenu présentée à l'état du résultat étendu est à un taux moins élevé que le taux combiné statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	2012	2011
	%	%
Taux d'imposition combinés statutaires fédéral et provincial	28,8	29,2
Réduction de taux accordée aux caisses populaires	(16,5)	(11,1)
Éléments non déductibles et autres items	(0,4)	0,3
	11,9	18,4

L'incidence fiscale des écarts temporaires qui donnent lieu à l'actif ou au passif net d'impôts différés est liée à l'amortissement des immobilisations corporelles et les logiciels de base et licences, à la provision pour prêts douteux, et d'autres provisions aux états financiers consolidés.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 13. Impôts sur le revenu (suivi)

L'activité dans les passifs et actifs d'impôts différés est comme suit :

	2012				
	Solde au 30 septembre 2011	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassé de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	102 646	(18 804)	-	-	83 842
Écart d'acquisition	21 018	2 505	-	-	23 523
Instruments financiers dérivés	59 933	-	(33 009)	-	26 924
Autres	-	205 098	-	-	205 098
	<b>183 597</b>	<b>188 799</b>	<b>(33 009)</b>	<b>-</b>	<b>339 387</b>
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	28 631	23 481	-	-	52 112
Provision pour dévaluation des placements	231 072	(48 144)	-	-	182 928
Autres	42 039	(42 039)	-	-	-
Montants courus	14 622	(10 200)	-	-	4 422
	<b>316 364</b>	<b>(76 902)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>239 462</b>
Actif (passif) d'impôts différés net	<b>132 767</b>	<b>(265 701)</b>	<b>33 009</b>	<b>-</b>	<b>(99 925)</b>
					2011
	Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 2010	Comptabilisé au résultat net	Comptabilisé directement à l'avoir des membres	Reclassé de l'avoir des membres au résultat net	Solde au 30 septembre 2011
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés					
Immobilisations corporelles et logiciels de base et licences	59 885	42 761	-	-	102 646
Écart d'acquisition	18 324	2 694	-	-	21 018
Instruments financiers dérivés	136 014	-	(76 081)	-	59 933
	<b>214 223</b>	<b>45 455</b>	<b>(76 081)</b>	<b>-</b>	<b>183 597</b>
Actifs d'impôts différés					
Provision pour prêts douteux	55 681	(27 050)	-	-	28 631
Provision pour dévaluation des placements	231 072	-	-	-	231 072
Autres	38 352	3 687	-	-	42 039
Montants courus	46 374	(31 752)	-	-	14 622
	<b>371 479</b>	<b>(55 115)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>316 364</b>
Actif (passif) d'impôts différés net	<b>157 256</b>	<b>(100 570)</b>	<b>76 081</b>	<b>-</b>	<b>132 767</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 13. Impôts sur le revenu (suivi)

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Passifs d'impôts différés			
Passifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	232 023	183 597	136 014
Passifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	107 364	-	78 209
	<b>339 387</b>	183 597	214 223
Actifs d'impôts différés			
Actifs d'impôts différés à régler dans les prochains 12 mois	56 532	316 364	140 407
Actifs d'impôts différés à régler dans plus de 12 mois	182 930	-	231 072
	<b>239 462</b>	316 364	371 479
Actif (passif) d'impôts différés net	<b>(99 925)</b>	132 767	157 256

### 14. Parts sociales

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	\$	\$	\$
Passifs			
Parts ordinaires	144 225	145 600	146 990
Parts de surplus	1 235 702	1 463 048	1 602 963
	<b>1 379 927</b>	1 608 648	1 749 953
Avoir des membres			
Parts de surplus	10 404 230	11 566 760	11 969 187
	<b>11 784 157</b>	13 175 408	13 719 140

En tant que condition d'adhésion, chaque membre doit acheter une part sociale ordinaire. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts émises. Chaque membre de la caisse dispose d'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

#### Parts autorisées

##### *Parts sociales ordinaires*

Le capital des parts sociales autorisées est composé d'un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part est d'au moins 5 \$ et qui sont rachetables à la valeur nominale seulement lors du retrait d'un membre.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 14. Parts sociales (suivi)

Les parts sociales ordinaires disponibles aux fins de remboursement sont classées dans la catégorie des passifs. L'écart entre le total des parts sociales et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les fonds investis par les membres en parts sociales ne sont pas assurés par la Société d'assurance dépôts du Manitoba. Le retrait des parts sociales est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat.

#### *Parts sociales de surplus*

Les parts sociales de surplus sont émises dans le cadre de paiement de ristournes et/ou dividendes. Elles sont émises uniquement à l'intention des membres de la Caisse au prix de 1 \$ par part et sont rachetables à la valeur nominale à la discrétion de la Caisse. Le retrait des parts sociales de surplus est assujéti au maintien par la Caisse d'un capital réglementaire adéquat; il en est de même pour le paiement de dividendes sur ces parts.

Les parts sociales de surplus disponibles à des fins de rachat sont classées comme un passif. L'écart entre le total des parts sociales de surplus et la valeur du passif est classé dans la catégorie de l'avoir des membres.

Les ristournes et/ou dividendes sont versées à la discrétion du conseil d'administration.

### 15. Dépenses de personnel

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Salaires et traitements	<b>10 043 316</b>	9 453 389
Avantages sociaux	<b>2 043 133</b>	1 797 575
Autre	<b>682 602</b>	850 330
	<b><u>12 769 051</u></b>	<u>12 101 294</u>

### 16. Opérations entre apparentés

En vertu des IFRS, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Caisse, directement ou indirectement. Les principaux dirigeants de la Caisse comprennent la direction supérieure et le conseil d'administration.

Le montant total de la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et autres avantages sociaux à court terme	<b><u>1 167 195</u></b>	<u>1 040 207</u>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 16. Opérations entre apparentés (suivi)

La rémunération décrite ci-dessus comprend les montants suivants versés aux dirigeants et aux administrateurs de la Caisse à titre d'indemnité pour les dépenses effectuées dans le cadre de leurs fonctions :

	<b>2012</b>	2011
	\$	\$
Honoraires et indemnités journalières	<b>41 152</b>	45 875
Formation et autres frais	<b>15 757</b>	6 235
	<b>56 909</b>	52 110

En vertu de la politique de la Caisse en matière de prêts consentis aux principaux dirigeants et de réception de dépôts des principaux dirigeants, les prêts et les dépôts doivent être approuvés et acceptés selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux membres à l'égard de chaque catégorie de prêt ou de dépôt. Les prêts consentis aux principaux dirigeants et les dépôts reçus des principaux dirigeants se détaillent comme suit :

	<b>2012</b>	2011
	\$	\$
Prêts consentis aux principaux dirigeants		
Valeur totale des prêts accordés	<b>2 829 708</b>	2 800 098
Intérêts reçus au titre des prêts accordés	<b>99 628</b>	120 922
Valeur totale des prêts non accordés	-	18 374
Valeur totale des marges de crédit accordées	<b>303 180</b>	421 502
Intérêts reçus au titre des marges de crédit accordées	<b>10 127</b>	11 814
Valeur inutilisée des marges de crédit	<b>576 320</b>	387 998
Dépôts reçus des principaux dirigeants		
Valeur totale des comptes d'épargne et dépôts à terme	<b>2 357 207</b>	3 091 513
Intérêt total versé sur les comptes d'épargne et dépôts à terme	<b>15 402</b>	33 269

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 17. Classification et juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la Caisse par catégorie est la suivante :

	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Le 30 septembre 2012</b>					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	46 894 642	-	46 894 642
Créances	-	-	466 308	-	466 308
Placements (note 6)					
Dépôts à terme	-	-	37 305 051	-	37 305 051
Parts	22 339 050	-	-	-	22 339 050
Titres et débiteures municipales	-	41 012 440	-	-	41 012 440
Prêts aux membres	-	-	845 131 111	-	845 131 111
Comptes à payer	-	-	-	(5 163 879)	(5 163 879)
Emprunts	-	-	-	(10 000 000)	(10 000 000)
Dépôts des membres	-	-	-	(925 823 142)	(925 823 142)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(1 314 165)	(1 314 165)
Parts sociales	-	-	-	(1 379 927)	(1 379 927)
	<b>22 339 050</b>	<b>41 012 440</b>	<b>929 797 112</b>	<b>(943 681 113)</b>	<b>49 467 489</b>
<b>Le 30 septembre 2011</b>					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	38 073 206	-	38 073 206
Créances	-	-	519 559	-	519 559
Placements (note 6)					
Dépôts à terme	-	-	48 870 651	-	48 870 651
Parts	15 539 355	-	-	-	15 539 355
Titres et débiteures municipales	-	51 389 968	-	-	51 389 968
Prêts aux membres	-	-	736 767 484	-	736 767 484
Comptes à payer	-	-	-	(5 525 022)	(5 525 022)
Dépôts des membres	-	-	-	(840 147 502)	(840 147 502)
Instruments financiers dérivés	-	-	-	(1 067 005)	(1 067 005)
Parts sociales	-	-	-	(1 608 648)	(1 608 648)
	<b>15 539 355</b>	<b>51 389 968</b>	<b>824 230 900</b>	<b>(848 348 177)</b>	<b>42 812 046</b>
<b>Le 1<sup>er</sup> octobre 2010</b>					
Encaisse et fonds en dépôt	-	-	41 310 760	-	41 310 760
Créances	-	-	443 958	-	443 958
Placements (note 6)					
Dépôts à terme	-	-	36 171 874	-	36 171 874
Parts	14 037 626	-	-	-	14 037 626
Titres et débiteures municipales	-	68 827 637	-	-	68 827 637
Instruments financiers dérivés	33 321	-	-	-	33 321
Prêts aux membres	-	-	692 760 576	-	692 760 576
Comptes à payer	-	-	-	(4 756 431)	(4 756 431)
Dépôts des membres	-	-	-	(801 758 751)	(801 758 751)
Parts sociales	-	-	-	(1 749 953)	(1 749 953)
	<b>14 070 947</b>	<b>68 827 637</b>	<b>770 687 168</b>	<b>(808 265 135)</b>	<b>45 320 617</b>



## CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

#### 17. Classification et juste valeur des instruments financiers (suivi)

Les chiffres suivants représentent les justes valeurs des instruments financiers inscrits et non inscrits au bilan de la Caisse. Les justes valeurs divulguées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers. En outre, la valeur des actifs incorporels tels que les relations avec les membres de longue date n'est pas incluse dans le montant de la juste valeur. La Caisse considère cette valeur comme significative.

Même si les montants des justes valeurs sont conçus pour représenter des estimations des montants pour lesquels les actifs et passifs pourraient être échangés dans une situation courante entre des parties consentantes, il n'existe pas de marché d'échange disponible pour un grand nombre des instruments financiers de la Caisse. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations obtenues grâce à la méthode de la valeur actualisée nette et à d'autres méthodes d'évaluation et peuvent ne pas indiquer la valeur de réalisation nette.

En raison du raisonnement utilisé dans l'application de la large gamme de méthodes d'évaluation acceptables pour calculer les justes valeurs, ces dernières ne sont pas nécessairement comparables entre établissements financiers. Le calcul des justes valeurs estimatives est fondé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas refléter les justes valeurs à venir.

	2012			2011			Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Excédent sur la valeur comptable
<i>(en milliers)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>									
Encaisse et fonds en dépôt	46 895	46 895	-	38 073	38 073	-	41 311	41 311	-
Créances	466	466	-	520	520	-	444	444	-
Placements	100 657	101 796	1 139	115 800	118 477	2 677	119 037	123 048	4 011
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	33	33	-
Prêts aux membres	845 131	856 039	10 908	736 767	746 356	9 589	692 761	702 712	9 951
	<b>993 149</b>	<b>1 005 196</b>	<b>12 047</b>	891 160	903 426	12 266	853 586	867 548	13 962
<b>Passifs</b>									
Comptes à payer	5 164	5 164	-	5 525	5 525	-	4 756	4 756	-
Emprunts	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des membres	925 823	933 547	7 724	840 148	846 222	6 074	801 759	813 790	12 031
Instruments financiers dérivés	1 314	1 314	-	1 067	1 067	-	-	-	-
Parts sociales	1 380	1 380	-	1 609	1 609	-	1 750	1 750	-
	<b>943 681</b>	<b>951 405</b>	<b>7 724</b>	848 349	854 423	6 074	808 265	820 296	12 031

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 17. Classification et juste valeur des instruments financiers (suivi)

La sensibilité aux taux d'intérêt est la principale cause des changements touchant la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. Les valeurs comptables ne sont généralement pas ajustées de façon à refléter la juste valeur, car il est l'intention de la Caisse de les réaliser avec le temps en les détenant jusqu'à l'échéance.

À des fins de présentation, la Caisse a évalué et classé ses actifs et ses passifs qui sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé selon une hiérarchie à trois niveaux; les trois niveaux sont fondés sur l'importance des données utilisées dans le cadre de leur technique d'évaluation respective. La hiérarchie des justes valeurs accorde la plus grande importance aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (niveau 1) et la moins grande importance aux données non observables (niveau 3). Le classement d'un actif ou d'un passif au sein de la hiérarchie des justes valeurs est fondé sur le niveau le plus bas de données significatives obtenues en vue de son évaluation. Les niveaux de données sont les suivants :

- Niveau 1 : Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Les actifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 1 comprennent les fonds en caisse et en dépôt.

- Niveau 2 : Prix cotés sur des marchés non actifs ou données qui sont observables directement (c.-à-d., comme des prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivées des prix)

Les données de niveau 2 comprennent les prix d'actifs cotés sur des marchés qui sont considérés comme étant moins actifs. Les actifs évalués à la juste valeur et classés au niveau 2 comprennent les placements disponibles à la vente et des contrats de swap de taux d'intérêt.

- Niveau 3 : Données non observables qui sont fondées sur une activité de marché faible ou inexistante et qui sont significatives pour la juste valeur estimative des actifs ou des passifs.

Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée à partir de modèles de cotation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou autres techniques semblables, ainsi que les instruments dont l'établissement de la juste valeur exige que la direction formule des hypothèses et fasse des estimations.

Il n'y a pas d'actifs évalués à la juste valeur et classés dans le niveau 3.

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### Objectifs, politiques et processus généraux

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement des objectifs et des politiques de la Caisse en matière de gestion des risques et, bien qu'elle en conserve ultimement la responsabilité, elle a délégué l'autorité de concevoir et d'exécuter les processus qui en assurent la mise en œuvre effective à la direction de la Caisse. Au moyen des rapports trimestriels qui lui sont remis par la direction de la Caisse, le conseil d'administration revoit l'efficacité des processus mis en place et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse est exposée au risque de crédit résultant des réclamations touchant un débiteur, ou indirectement des réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

#### Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse considère le caractère du membre, sa capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour garantir le prêt.

#### Objectifs, politiques et procédures

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'une structure, de politiques et de processus lui permettant de gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, les liquidités, l'administration des prêts, les limites de concentration du crédit et l'évaluation du risque.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de sûretés pour prêts qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.
- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de comptes à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse.

En ce qui concerne le risque de crédit, le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale de la Caisse au risque de crédit, qui ne tient compte d'aucune garantie ni d'autres améliorations des termes de crédit, est la suivante :

	2012	2011	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010
	Exposition maximale	Exposition maximale	Exposition maximale
	\$	\$	\$
Encaisse et fonds en dépôt	46 894 642	38 073 206	41 310 760
Placements	100 656 541	115 799 974	119 037 137
Prêts aux membres	845 131 111	736 767 484	692 760 576
Prêts non déboursés	100 788 010	46 097 984	57 520 925
Marges de crédit non utilisées	146 989 631	134 286 025	119 639 803
Lettres de crédit en vigueur	2 346 795	1 565 054	2 144 938
	<b>1 242 806 730</b>	<b>1 072 589 727</b>	<b>1 032 414 139</b>

Des informations détaillées au sujet de la concentration du risque de crédit, des garanties, d'autres améliorations des termes de crédit détenues, et des prêts en souffrance mais non douteux sont présentées à la note 8.

Pour l'exercice en cours, le montant des actifs financiers dont les termes ont été renégociés et qui seraient autrement en souffrance ou douteux est néant.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne puisse respecter toutes ses obligations en matière de sorties de liquidités au moment où elles deviendront exigibles. La Caisse réduit ce risque en surveillant de près ses activités de caisse et ses sorties de liquidités prévues de façon à respecter ses obligations au moment où elles deviennent exigibles.

#### Mesure du risque

L'évaluation de la situation de la Caisse en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

#### Objectifs, politiques et procédures

La structure de gestion des liquidités de la Caisse est conçue de manière à l'assurer de disposer continuellement durant l'exercice de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* exigent que la Caisse maintienne des liquidités à hauteur d'au moins 8 % des dépôts et des emprunts des membres afin d'accommoder les retraits des membres.

La Caisse gère le risque de crédit de la façon suivante :

- en surveillant constamment ses flux de trésorerie quotidiens réels et ses flux de trésorerie projetés à plus long terme;
- en surveillant les profils de maturité des actifs et des passifs financiers;
- en maintenant des réserves adéquates, des facilités de liquidités et des réserves d'emprunt; et
- en surveillant les coefficients de liquidité sur une base mensuelle.

Le conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller la structure de gestion des liquidités de la Caisse. La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de liquidité pendant tout l'exercice et au 30 septembre 2012.

Voici les éléments du passif financier rendu à l'échéance prévu du contrat :

	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	2012 Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	5 164	(5 164)	(5 164)	-	-	-
Emprunts	10 000	(10 000)	(10 000)	-	-	-
Dépôts des membres	925 823	(925 823)	(649 813)	(87 702)	(188 308)	-
Parts sociales	1 380	(1 380)	(1 380)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(100 788)	(100 788)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(146 990)	(146 990)	-	-	-
	<b>942 367</b>	<b>(1 190 145)</b>	<b>(914 135)</b>	<b>(87 702)</b>	<b>(188 308)</b>	<b>-</b>

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

	2011					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	5 525	(5 525)	(5 525)	-	-	-
Dépôts des membres	840 148	(840 148)	(581 873)	(92 801)	(165 474)	-
Parts sociales	1 609	(1 609)	(1 609)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(46 098)	(46 098)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(134 286)	(134 286)	-	-	-
	<b>847 282</b>	<b>(1 027 666)</b>	<b>(769 391)</b>	<b>(92 801)</b>	<b>(165 474)</b>	<b>-</b>

	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2010					
	Valeur comptable	Sortie de trésorerie nominale brute	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers)</i>						
Comptes à payer	4 759	(4 759)	(4 759)	-	-	-
Dépôts des membres	801 758	(801 758)	(547 724)	(93 432)	(160 602)	-
Parts sociales	1 750	(1 750)	(1 750)	-	-	-
Prêts non déboursés	-	(57 521)	(57 521)	-	-	-
Marges de crédit non utilisées	-	(119 640)	(119 640)	-	-	-
	<b>808 267</b>	<b>(985 428)</b>	<b>(731 394)</b>	<b>(93 432)</b>	<b>(160 602)</b>	<b>-</b>

Le calendrier des marges de crédit non utilisées et des versements sur prêts non déboursés est incertain. Puisque ces paiements intégraux sont laissés à la discrétion des membres, le montant intégral des paiements potentiels a été inclus dans moins d'un an.

La Caisse n'a pas d'engagements importants au titre des dépenses en immobilisation et ces dépenses ne sont pas nécessaires dans le cadre normal de ses activités.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

#### Risque du marché

Le risque du marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de facteurs du marché. Les facteurs du marché comptent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux marchés boursiers. La Caisse est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les fluctuations futures des prix et des rendements.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de perte financière causée par la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La Caisse est exposée à ce risque en raison de ses activités bancaires classiques, comme l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts.

La Caisse vise à gérer le risque de taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

#### Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée chaque mois. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des clients et sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

#### Objectifs, politiques et procédures

La principale source de revenus de la Caisse est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement et surveillées par la direction de la Caisse, et communiquées à la Société d'assurance dépôts du Manitoba conformément à la politique de jumelage de la Caisse. Le conseil d'administration a approuvé cette politique comme l'exigent les règlements d'application de la *Loi*. Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2011, la Caisse respectait cette politique.

Pour se prémunir contre les importantes fluctuations de revenus pendant les périodes caractérisées par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse a adopté des politiques pour assurer la meilleure harmonie possible entre la maturité de ses prêts et celle de ses dépôts. Elle négocie également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2012, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait à 25 500 000 \$. Cependant, ces montants ne sont pas indicateurs d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les contrats de swap, lequel est estimé à 1 314 165 \$ au 30 septembre 2012. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse aux variations de taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les douze mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont regroupés, peu importe l'échéance.

Dates d'échéance (en milliers)	Au 30 septembre 2012				
	Actifs	Actif ententes de SWAP	Passifs	Passif ententes de SWAP	Écart entre actifs et passifs
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Sensible au taux d'intérêt</b>					
Variable	403 146	17 000	265 717	8 500	145 929
0 à 12 mois	102 334	7 000	231 134	-	(121 800)
Plus de 1 an	460 492	1 500	276 010	17 000	168 982
<b>Sensible au taux d'intérêt</b>	<b>965 972</b>	<b>25 500</b>	<b>772,861</b>	<b>25 500</b>	<b>193 111</b>
<b>Non sensible au taux d'intérêt</b>	<b>48 324</b>	<b>-</b>	<b>241 435</b>	<b>-</b>	<b>(193 111)</b>
<b>Total</b>	<b>1 014 296</b>	<b>25 500</b>	<b>1 014 296</b>	<b>25 500</b>	<b>-</b>

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse est de servir d'intermédiaire entre les attentes des emprunteurs et celles des déposants.

Le montant nominal des swaps indiqué dans la liste ci-dessus est ajouté au bilan à titre d'actifs à taux fixe d'une valeur de 25 500 000 \$ et de passifs à taux variable d'une valeur de 25 500 000 \$ au 30 septembre 2012.

La Caisse a eu recours à un logiciel de modélisation financière afin d'effectuer une analyse du risque de variation des taux d'intérêt auquel elle est exposée. Selon cette analyse, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation de 903 300 \$ de la marge financière de la Caisse alors qu'une diminution de 1 % pourrait entraîner une diminution de sa marge financière de 1 349 300 \$.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.



---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 18. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suivi)

#### *Risque de change*

Le risque de change vient de ce que la Caisse exerce ses activités dans diverses devises et convertit des revenus non canadiens à différents moments et à divers taux de change alors que les taux de change sont soumis à des fluctuations défavorables.

Le risque de change de la Caisse est lié aux dépôts en dollars US libellés en dollars US. La direction surveille constamment l'efficacité de ses activités d'atténuation du risque de taux de change et ajuste ses avoirs conformément à la politique.

#### Mesure du risque

La situation de la Caisse est évaluée quotidiennement. L'évaluation du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur le coût d'achat des devises.

#### Objectifs, politiques et procédures

L'exposition de la Caisse aux fluctuations des taux de change devra être contrôlée en limitant son exposition aux devises étrangères non couvertes.

Au cours des exercices terminés le 30 septembre 2012 et le 30 septembre 2011, la Caisse respectait la politique en matière d'exposition au risque de change.

Il n'y a eu aucun changement significatif depuis l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

#### *Risque de marché*

Le risque de marché correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. La Caisse est exposée à ce risque par le biais de son portefeuille d'actions.

Le conseil d'administration surveille le cours des actions et ajuste le portefeuille chaque trimestre lorsque les placements s'écartent de la politique établie.

### 19. Gestion du capital

Le capital est géré conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. La direction considère qu'une solide capitalisation fait partie intégrante de la stratégie de la Caisse. La Caisse s'est dotée d'un plan de gestion du capital afin de prévoir à long terme ses besoins en la matière. Tous les éléments du capital sont surveillés pendant l'exercice et les stratégies de gestion sont modifiées s'il y a lieu.

La Caisse considère que son capital comprend les parts sociales des membres et les bénéfices non répartis, lesquels demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent. Toutes les parts sociales des membres sont comprises dans le calcul du capital, qu'elles soient classées comme passif ou l'avoir des membres au bilan.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 19. Gestion du capital (suivi)

Les règlements applicables en vertu de la *Loi* établissent les exigences suivantes à l'égard du capital :

La Caisse doit maintenir un niveau de capital égal ou supérieur aux exigences qui suivent :

- (a) son capital ne doit pas être inférieur à 5 % de la valeur comptable de ses actifs;
- (b) ses bénéfices non répartis ne doivent pas être inférieurs à 3 % de la valeur comptable de ses actifs; et
- (c) un capital à plusieurs niveaux ne doit pas être inférieur à 8 % de la valeur pondérée du risque auquel sont exposés ses actifs, tel que le définissent les règlements.

La Caisse a respecté les exigences de la loi en matière de capital au 30 septembre 2012, au 30 septembre 2011 et au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### 20. Engagements

#### Facilités de crédit

La Caisse dispose d'une marge de crédit approuvée auprès de la CUCM égale à 10 % des dépôts des membres. Les marges de crédit sont garanties par la cession d'actions et de dépôts à la CUCM, ainsi que par la cession de prêts exigibles de la part des membres. Le solde dû au 30 septembre 2012 était de néant (néant au 30 septembre 2011; néant au 1<sup>er</sup> octobre 2010).

La Caisse dispose également d'une limite maximale d'emprunt de 25 100 000 \$ au 30 septembre 2012 auprès de la CCD afin de financer ses opérations actuelles. Toute avance obtenue au moment où les emprunts s'élèvent à plus de 15 000 000 \$ doit être accompagnée d'une garantie de dépôts à terme équivalente au montant excédent 15 000 000 \$.

Au 30 septembre 2012, la Caisse avait 10 000 000 \$ d'emprunts avec la CCD (néant au 30 septembre 2011; néant au 1<sup>er</sup> octobre 2010).

#### Prêts aux membres

Au 30 septembre 2012, les engagements de la Caisse envers ses membres au chapitre des prêts non déboursés, des marges de crédit non utilisées et des lettres de crédit sont les suivants :

	\$
Prêts non déboursés	100 788 010
Marges de crédit non utilisées	146 989 631
Lettres de crédit	2 346 795
	<hr/>
	250 124 436
	<hr/>

#### Credit Union Central of Manitoba

En vertu des dispositions d'un accord-cadre de services financiers, la CUCM offre des services bancaires et commerciaux ainsi que d'autres services à la Caisse. Selon cet accord, la Caisse est tenue de verser à la CUCM les droits et cotisations précisés dans l'accord.

---

# CAISSE POPULAIRE GROUPE FINANCIER LTÉE

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012

---

### 20. Engagements (suivi)

#### Société d'assurance dépôts du Manitoba

La Société d'assurance dépôts du Manitoba (la « Société ») est une société qui assure les dépôts. Conformément à l'obligation légale qui lui est imposée par la Loi, la Société protège les épargnes et les dépôts de tous les membres des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. Tel que la *Loi* le prescrit, la Caisse verse à la Société un prélèvement trimestriel fondé sur un pourcentage des dépôts des membres.